



Bulletin technique Manuel



Version : Manuel PACP v6.0.2

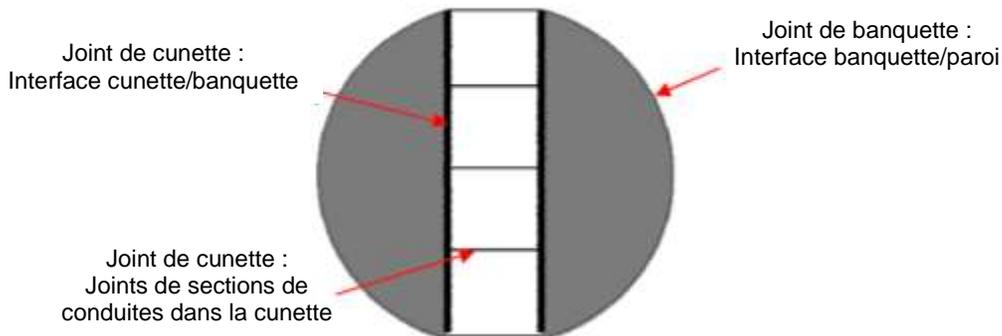
Numéro : 6
Date : 18 juillet 2013

Problème :

Lors de la codification de défauts dans une cunette, la lettre J inscrite dans la colonne Joint du formulaire des défauts ne définit pas clairement si le défaut est localisé à la jonction de deux sections de conduite composant la cunette, ou bien à la jonction de la cunette et de la banquette.

Explication :

Les cunettes de regard formées à partir du fond des conduites, par exemple dans le cas d'un « regard culotte » par-dessus une conduite existante, peuvent contenir des joints de sections de conduites. Un « regard culotte » est une structure de béton préfabriquée dépourvue de fond, et dont la paroi inférieure est percée d'ouvertures en U inversées permettant à la conduite d'égout de passer au travers. L'image suivante représente la vue en plan d'un regard dont la cunette contient des joints de sections de conduites.



Vue en plan d'un regard

Solution :

Inscrire le code J dans la colonne Joint lorsqu'un défaut est observé sur une cunette et qu'il est observé soit à une distance inférieure ou égale à 200 mm d'un joint entre deux sections de conduites constituant la cunette, soit à l'interface entre la banquette et la cunette. Au besoin, l'opérateur doit inscrire des renseignements supplémentaires sur la localisation du défaut dans la colonne Remarques. Par exemple :

Profondeur (mètres)	N° réf. de la vidéo	Composante	Code		Défaut continu	Mesure				Joint	Échelon	Référence horaire		N° de réf. de l'image	Remarques
			Descript.	Modific.		S/M/L	mm		%			À/De	À		
							1 ^{re}	2 ^e							
3,14		B	RFJ						J		06	12			
3,14		C	RFJ						J		01	03		Jonction cunette/banquette	
3,14		C	RFJ						J		06			1 ^{er} joint après le raccordement de la conduite n° 1	